

Jean LACURNE

ANTHOLOGIE ET CONFÉRENCE
DES PROVERBES FRANÇAIS,
ITALIENS ET ESPAGNOLS

Manuscrits Fr1599 et Fr6170
de la Bibliothèque nationale de France

Édition annotée, étude biographique et philologique
de Michael KRAMER



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2022

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

La présente édition a pour objet un important recueil parémiologique annoté du premier XVII^e siècle. Son importance est quantitative, car il contient à peu près 4000 proverbes, sentences et locutions en trois langues romanes, sans compter de nombreuses expressions latines et grecques associées. Son importance est aussi conceptuelle, parce que son compilateur traite le proverbe non seulement comme un outil didactique, moins encore comme un moyen d'amusement, mais comme un objet d'étude, définissable, analysable, classable. Malgré ces qualités, le recueil n'a jamais été publié auparavant dans son intégralité.

L'édition se propose deux objectifs. Le premier est de rendre ce recueil accessible à quiconque s'intéresse aux proverbes et à l'histoire de France et de la langue française. Cet objectif sera atteint par deux moyens. D'une part, il s'agit de déchiffrer les notes manuscrites, souvent embrouillées, tout en respectant le concept sur lequel l'auteur semble avoir arrêté son choix et d'organiser en conséquence toutes les composantes du recueil qu'il n'a pas eu le temps de bien ranger. Le rôle de l'éditeur consistera à fournir des traductions et des précisions qui compléteront, sans l'altérer, l'information existante, et à dissiper les obscurités. De l'autre part, afin de faciliter la navigation à l'intérieur de la collection, chaque vedette sera munie d'un numéro unique et quelques index alphabétiques guideront la navigation à l'aide de ces numéros uniques.

Le second objectif consiste à lever l'anonymat du recueil. Après des années passées sur de fausses pistes, j'ai eu la chance de trouver, ou plutôt, de retrouver son auteur¹. Il s'agit de Jean Lacurne, connu en sa petite patrie, Arnay-le-Duc en Bourgogne, pour avoir fondé le collège local, qui aura fonctionné pendant presque 300 ans. Si le collège, dont il a financé la création moyennant la presque totalité de sa fortune, est considéré comme l'œuvre matérielle principale de sa vie de citoyen, sa collection de proverbes représente son héritage philologique principal, qui mérite enfin sa matérialisation éditoriale, tout comme le nom de Jean Lacurne mérite sa place dans la mémoire collective de la France et dans les catalogues de ses bibliothèques.

Constitution matérielle de l'objet. La collection de proverbes de Jean Lacurne existe sous forme des manuscrits français 1599 et 6170 du fonds La Mare de la Bibliothèque nationale de France.

Les deux manuscrits sont sur papier, paginés et reliés. Écrits d'une même main, à la calligraphie de la fin du XVI^e ou du premier XVII^e siècle, ils représentent deux réalisations consécutives d'un même dessein. Le lien qui les unit est d'ailleurs constaté par le catalogue de la BNF.

Les reliures sont de loin postérieures à la création des manuscrits. Trop serrée, la reliure, datant probablement du XVIII^e siècle, cache en partie le texte des marginales. De plus, au cours du même processus de reliure, les bords de toutes les pages ont été tondus, ce qui a causé d'autres pertes de texte. Le nom de l'auteur n'apparaît ni sur les manuscrits ni dans les catalogues de la BNF.

Au haut de la page initiale du volume 1599, on lit ses cotes respectives dans la collection La Mare et dans la bibliothèque royale : « Delamare 273₁, Reg 7618₂ ». Le ms. 1599 est paginé et folioté. La pagination est originelle, de la même écriture que le manuscrit, et c'est à cette pagination que l'auteur fait ses multiples renvois. À cette pagination s'ajoute une foliotation dont la calligraphie est plus récente.

L'ordre des pages du ms. 1599 est altéré au début. La page 1 originelle du ms. 1599 est le

¹ Le nom de l'auteur a été établi également par M. Antoine Haaker, qui a publié sa découverte dans deux articles parus en 2017 (v. la Bibliographie). Outre cela, M. Haaker a trouvé quelques lettres de Jean Lacurne.

feuillet 13^o actuel. La page de titre représente la face recto du feuillet 12^o ; le titre est *Anthologie et Conférence des Proverbes François, Italiens, Espagnols, Brocards et formules du Droict françois, Metaphores et Comparaisons prouverbiales, avec briefues annotations d'Exemples, Adages, Apophtegmes et autres bons mots grecs et latins, par ordre alphabetique.*

Un avant-propos occupe les ff. 6 à 11, qui n'ont pas de pagination originelle. Il contient des définitions essentielles, ainsi que des éléments de critique des sources et des prédécesseurs. Il s'interrompt au milieu d'une phrase, et sa suite ne se retrouve nulle part ailleurs.

Dans la reliure actuelle, l'avant-propos est précédé d'autres feuilles (ff. 1 à 5), remplies d'annotations expliquant quelques proverbes et destinées à remplacer certains articles à l'intérieur du volume. Le fait que la foliotation commence justement sur l'un de ces articles de réparation permet d'inférer que ces feuillets ne faisaient pas partie des cahiers principaux originels et que c'est le compilateur tardif, l'auteur de la foliotation et peut-être le relieur, qui les a mis au début, tout comme il aurait pu les ajouter à la fin du volume. La reliure moderne a fixé ce début volontariste, qui n'a trompé personne, puisque le catalogue de la bibliothèque en fait mention.

Une erreur de pagination survient vers la fin du ms. 1599, lorsque la page 282 est suivie de la page 183. Il semble que l'auteur ne s'en est jamais rendu compte. À la p. 209, le 2 est corrigé au 3, mais cette tentative n'a pas de suite ailleurs.

La collection alphabétique du ms. 1599 se termine au milieu de la lettre I (f. 199^v/219). Les feuilles 200^o, 202 et 203 sont remplies de notes, et la feuille 201, quoique foliotée, est vide, ce qui signifie qu'avant même la reliure actuelle les feuilles formaient déjà des cahiers. On remarque également un certain nombre de pièces de papier insérées entre les pages régulières, de la même main, auxquelles l'auteur fait référence.

Le ms. 6170 (« A ») a 648 pages et porte, à la page initiale, l'inscription : « Delamare 277 (où le deuxième chiffre « 7 » recouvre un « 3 »²), Reg. 8207₂ ». Il a pour titre, p. I, *Receuil de proverbes et autres bons mots françois, italiens, espagnols, par ordre alphabetique.* Le verso de cette page est vierge, mais le recto de la page suivante, page 1, contient un titre modifié, où de nouveaux éléments sont insérés au-dessus de la première et de la dernière ligne (ici : sans italiques) : « *Receuil et Conférence d'aucuns proverbes et autres bons mots François, Italiens, Espagnols, avec quelques petites obseruations parmi, par Ordre alphabetique* ». Cet ajout témoigne d'une évolution conceptuelle.

L'existence des pages blanches vers la fin des deux volumes (ms. 1599 : trois pages blanches qui seraient paginées 221 à 223 ; ms. 6170 : pp. 582/583, 615 à 632, puis 642/643) signifie que les feuilles doubles auraient été cousues ensemble d'avance et que l'auteur écrivait dès le départ dans des cahiers. Ainsi, les moitiés de feuilles pour lesquelles l'auteur n'avait plus de texte sont-elles restées vierges, mais à la toute fin des volumes, après les feuilles blanches, on trouve des notes, à savoir, des pensées et matériaux que l'auteur y inscrivait afin de les ajouter au texte principal, et qu'il rayait, une fois la note utilisée – ou rejetée. L'existence des cahiers est également corroborée par la présence d'un grand nombre de traits d'encre détachés en miroir sur les pages opposées : cela se passe lorsque l'auteur écrit vite et qu'il tourne la page avant que l'encre ne se sèche. Ces traits parasites rendent difficile la lecture des endroits densément remplis, surtout en photocopie.

Le ms. 6170 n'a que sa pagination originelle. Au niveau de la page 600, l'écriture de la pagination change. Pour le grand total, le ms. 1599 compte 404 pages, le ms. 6170 en a 648.

À des fins de concision, nous avons assigné au ms. 6170 le sigle A, et au ms. 1599, le sigle B. Dans nos propres renvois, la foliotation / pagination à l'intérieur de chacun des manuscrits sera dotée du sigle A ou B.

Cheminement des manuscrits. La dernière étape du parcours des manuscrits 1599 et 6170 est liée au sort de la bibliothèque de Philibert de La Mare (1615-1687). On sait, dans les termes généraux, comment la collection La Mare a fait son chemin jusqu'à la Bibliothèque nationale.

Philibert de La Mare était un personnage bien connu et respecté de son époque. Une des rues de Dijon porte son nom, et il existe encore un hôtel particulier qui lui aurait appartenu. La

² Conforme à la concordance des cotes discutée ci-dessous.

renommée de sa bibliothèque, « une belle collection de manuscrits anciens et de très volumineux recueils de pièces modernes, dont beaucoup en original³ », s'étendait bien au-delà des limites de la Bourgogne. Après la mort de Philibert de La Mare,

Philippe de la Mare, fils de Philibert, conserva religieusement la bibliothèque de son père. Elle attira l'attention des bénédictins qui visitaient Dijon en 1709. « La bibliothèque de M. le conseiller de la Mare, disent-ils, est plus considérable pour les livres singuliers que pour le nombre, quoiqu'elle ne soit pas mal fournie de livres imprimés et de manuscrits »⁴.

La situation change après la mort de Philippe. Le fils de ce dernier vend la bibliothèque toute entière à un libraire parisien, Étienne Ganeau. Celui-ci en sépare les manuscrits reliés, qu'il revend, en 1719, à un libraire hollandais pour 3500 livres (6000, selon Ph. Papillon)⁵. Au dernier moment, l'abbé Louvois, le bibliothécaire du roi, par l'autorité du régent, empêche le départ de la collection⁶ : le libraire hollandais reçoit un dédommagement, et près de 630 manuscrits sont acquis par la Bibliothèque royale⁷.

Les deux manuscrits sont présents dans l'inventaire de cette partie de la bibliothèque de La Mare fait par C. Moëtte⁸ dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La *Conférence des proverbes françois, italiens, espagnols, brocards et formules du droit françois* s'y trouve à la p. 237. Le titre *Proverbes françois, italiens, espag. par ordre alphabetique* la suit à trois autres titres de distance, p. 238. Cette présence signifie que ces manuscrits étaient reliés déjà chez La Mare et qu'ils faisaient partie du grand versement de 1719, à la différence des feuilles volantes ayant suivi un autre itinéraire avant de réintégrer en partie la Bibliothèque nationale en 1790⁹ ou en partie la Bibliothèque municipale de Dijon.

La grande distance entre les cotes actuelles pourrait s'expliquer par le fait que les manuscrits de la Bibliothèque nationale sont classés et cotés en fonction de leur taille : le ms. 1599 est un petit folio (les pièces de ce format se sont vu assigner les cotes de 896 à 1752) et le ms. 6170, un in-4^o (cotes 5690-6170), ce qui les place dans des zones de classement différentes.

Au sein de la 1^{re} série de l'Ancien fonds, le ms. 1599 se trouve dans le premier groupe, allant de in-folio maximo à in-8^o, mss. 1 à 2595, tandis que le ms. 6170 clôt le second, allant de nouveau de in-folio maximo à in-4^o, mss. 2596 à 6170¹⁰. Cela veut dire qu'à cette étape-là, il y a eu deux séries parallèles comprenant chacune toute la gamme des tailles. J'en déduis que, lorsque les cotes modernes étaient attribuées, la filiation des deux manuscrits n'était pas connue.

Dans la Concordance de diverses collections de la BNF¹¹ (document manuscrit composite utilisé par les bibliographes dans leur travail à l'interne), les cotes Regia 7618² et 8207 correspondent chacune à la cote 273 de la coll. La Mare. Dans le second cas, cette cote se situe, paradoxalement, entre les cotes 276 et 278. On constate que la seconde cote 273 tient lieu de la cote 277 manquante (que l'on trouve d'ailleurs inscrite au haut de la première page du ms. 6170), ce qui s'accorde parfaitement avec la distance entre les deux manuscrits chez Moëtte.

Philibert de La Mare au centre de l'intrigue. Lorsque, en 2001, je découvrais pour moi-même les manuscrits en question, j'étais préoccupé par la personnalité d'Adrien de Monluc (1571-1646), par l'anonymat de la *Comédie de proverbes* (1633), qui lui avait été attribuée à tort et dont je préparais une édition, et par l'affinité frappante entre le lexique de cette dernière et les *Curiositez françoises* (1640) d'Antoine Oudin. Même en assumant qu'Oudin a tout simplement

³ Garnier, *Le dom. et les coll. de Ph-rt de La Mare à Couternon*, p. 7.

⁴ Delisle, *Cabinet des manuscrits de la Bibl. impériale* ; p. 363.

⁵ Selon La Cuisine, le montant était de 2500£ et les noms des libraires parisien et hollandais étaient respectivement Garreau et Valorm. (*Parlem. de Bourg.*, p. cxxx, n.1.)

⁶ Papillon, *Bibl. des aut. de Bourg.*, t. II, p. 30.

⁷ Delisle, *op. cit.*, p. 363-364.

⁸ Arsenal, ms. 4638 *Catalogus Bibliothecae cl[arissim]i viri Philiberti de La Mare, senatoris Divionensis*.

⁹ Ibid.

¹⁰ Site web de la BNF, section « Archives et manuscrits : histoire de la constitution du fonds français » ; <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ead.html?id=FRBNFEAD000007296>, vu le 29.12.2019

¹¹ BNF, N.a.fr. 5616, pp. 72-82.

dépouillé la *Comédie* sans même prendre le soin de changer la forme de quelques centaines de phrases entières tirées de leur contexte, on devait face au problème de la source de la *Comédie*, dont l'auteur anonyme devait posséder une longue liste de locutions quasi-proverbiales. C'est bien cette liste que j'espérais trouver en ouvrant les mss. français 1599 et 6170.

Au lieu de cela, j'ai aperçu une immense collection de vrais proverbes (à la différence de la *Comédie*, constituée pour plupart de locutions) qu'il faudrait explorer à fond, si je voulais y trouver ce que je cherchais. J'ai commencé à transcrire les proverbes-vedettes et, à mesure que j'avançais, j'ai compris que les manuscrits représentaient de l'intérêt au-delà de mon but initial. Après m'être assuré que les recueils en question n'avaient jamais vu la presse dans leur intégralité, j'ai décidé de préparer leur publication, en espérant d'apprendre, au cours du travail, le nom de leur auteur.

J'ai parlé des manuscrits et de mon intention dans un bref article placé dans la revue *XVII^e siècle*, laquelle, fort judicieusement, l'a assigné à sa section « Notes et documents », plutôt qu'à celle consacrée à la publication des recherches. Dans ma pièce, j'ai décrit les manuscrits et j'ai eu l'imprudence d'avancer une hypothèse hâtive, selon laquelle leur auteur serait peut-être Philibert de La Mare lui-même.

En hiver 2002, mon long séjour à Paris touchait à sa fin. La copie intégrale des manuscrits, commandée avant mon départ, m'a rattrapé après mon retour à Montréal, mais ce n'est qu'après avoir achevé mes deux projets antérieurs : la *Comédie de proverbes*, parue en 2003, et l'édition, de concert avec Mme Véronique Garrigues, des œuvres d'Adrien de Monluc (2007), que j'ai pu rouvrir les mss. 1599 et 6170.

En 2007, je suis retourné en France pour mes vacances-recherche. À Dijon, j'ai consulté les papiers de Philibert de La Mare conservés à la Bibliothèque municipale. Très vite, j'ai fait deux constats : l'écriture et la calligraphie de Philibert de La Mare n'étaient pas celles des manuscrits étudiés et Philibert de La Mare ne s'intéressait pas aux proverbes. Il « avait beaucoup de génie pour écrire l'histoire et les éloges des sçavans, parmi lesquels il a tenu lui-même un rang distingué. [...] Il étoit très versé dans la littérature et dans l'histoire, ainsi que ses ouvrages peuvent en convaincre »¹².

La calligraphie de La Mare est celle du milieu du XVII^e siècle ; celle des manuscrits vient de la fin du XVI^e – début du XVII^e. L'auteur des manuscrits appartenait clairement à une génération antérieure.

Il fallait chercher un autre candidat, et j'ai assumé que l'auteur n'était que trop bien connu de La Mare pour qu'il prenne la peine de libeller ses manuscrits. J'ai pensé au père de Philibert de La Mare – Pierre (1582.07.01, Beaune – 1631.04.16, Dijon), avocat au parlement de Bourgogne dès 1606, maître ordinaire de la Chambre des comptes à Dijon depuis 1625.

La candidature de Pierre de La Mare, juriste bourguignon tout comme l'auteur des manuscrits, réconciliait le dernier indice chronologique du manuscrit 1599 (fin 1628) avec l'idée de l'arrêt du travail dû à la mort subite du créateur. Elle expliquait également la calligraphie des manuscrits et les références à des contemporains, tel François Juret (1553-1626). J'assumais également que Philibert de La Mare n'aurait pu réunir une bibliothèque si grande au cours de sa seule vie sans qu'il y ait eu une fondation jetée par un prédécesseur – le plus probablement, un parent proche. Cette ligne de pensée s'appuyait sur la présence, dans le Catalogue Moëtte, de plusieurs titres cités dans l'*Anthologie des proverbes*.

Pourtant, cette candidature avait trois points faibles : 1^o, tout comme son fils, Pierre de La Mare ne manifestait aucun intérêt pour les proverbes, 2^o, à la différence de son fils, il n'a donné aucun signe de quelque activité érudite que ce soit ; 3^o, mort à 48 ans, il semblait trop jeune pour justifier le ton de certaines annotations accusant une sorte de pesanteur, *gravitas*, que seuls l'âge et l'expérience peuvent produire :

#1899 [...] Quant à moi, je dis de certaine science et par bonne expérience : « *Multos so-
dales, vix amicum repperi* »

Les ressources en ligne n'étant pas, au début de ce siècle, ce qu'elles sont à présent, je retournais en France au rythme semestriel, une quinzaine par séjour passée aux archives et

¹² Papillon, t. II ; p. 25.

répartie entre mes quelques sujets de recherche. Pendant que la constitution du texte avançait, je n'avais toujours pas l'auteur. La triangulation au moyen des indices biographiques et chronologiques trouvés dans les manuscrits de l'*Anthologie* avait ses limites. On apprenait des détails d'une vie (la mention d'un Pierre Blancei, #1090, de « ceste ville d'Arnai le Duc », #1480, à laquelle Pierre de La Mare ne semblait avoir aucun lien), mais ces détails ne révélaient pas le nom.

Enfin, une sérendipité a aidé, lorsque, en 2015, je préparais un article sur la place occupée par Sénèque dans l'économie de l'*Anthologie*. Un soir d'Avent (à savoir, le 19 décembre – date notée dans mon cahier de recherche), dans une monographie médiéviste¹³, j'ai lu des mots familiers dans une note au bas de page : *Anthologie ou* (sic) *Conférence*, etc. La note parlait du lien entre l'*Anthologie* et *Bonum spatium* (ms. lat. 10360, BNF), grand recueil manuscrit de proverbes français avec des commentaires latins. Ce lien n'était pas une nouvelle pour moi, mais la note contenait également un renvoi à Joseph Morawski, une des figures d'autorité incontournables de la parémiologie médiéviste française, qui semblait en avoir dit davantage. En suivant le renvoi, j'ai trouvé en ligne un grand article de J. Morawski¹⁴ consacré à *Bonum spatium*, où il mentionnait l'*Anthologie* (p. 360). À la même page, la note 2 était sensationnelle, car elle identifiait l'auteur de cette dernière comme un certain Jean Lacurne, avec référence à la *Bibliographie parémiographique* de G.-A.-T. (sic) Hécart (1841, p. 39) et à la *Bibliographie parémiologique* de Gratet-Duplessis (1847, p. 114, n.1). Je n'ai pu trouver l'ouvrage d'Hécart tout de suite, mais j'ai bien trouvé celui de Gratet-Duplessis, lequel s'appuyait également sur Hécart. Au bout du fil, il se trouvait que G.A.J. (sic) Hécart, dans sa publication maintenant rare, mais disponible en ligne dans la collection Gallica de la BNF), citait l'abbé Philibert Papillon, chez lequel j'ai trouvé enfin un article consacré à Jean Lacurne – entre ceux consacrés à François Ju-ret et aux cousins La Mare, que j'avais lus auparavant.

LACURNE, (1) (Jean) d'Arnay-le-Duc. Il exerça pendant quelque temps à Autun la profession d'avocat. Le 31 Juillet 1609 il fut pourvu d'une charge de nouvelle création, qui étoit celle de commissaire examinateur & assesseur criminel au Bailliage d'Arnay-le-Duc ; mais avant que de se faire recevoir dans ces emplois, il les résigna à Jean Voiseret, qui lui remit celui de lieutenant criminel. Il mourut en sa patrie le 21 Juin 1631 à 61 ans, sans avoir été marié. Jacques-Auguste de Chevanes, avocat au Parlement de Dijon, avoit fait une Vie Mss. de Lacurne, de laquelle M. de la Mare fait mention dans son *Conspectus Historic. Burgund.* p. 70. mais que je crois perdue.

On ne voit rien d'imprimé de Lacurne, si-non vingt-cinq Epigrammes Grecques sur lesquelles il avoit envoyé ses conjectures au docte Saumaise. Elles sont insérées dans les *Œuvres des freres Guijons*, donnés au public en 1658 par M. de la Mare.

Le même M. de la Mare a fait mention dans la *Vie de Jacques Guijon*, d'un Ms. de Lacurne, qui est à present chez M. de Lacurne, parent de l'Auteur. Cet ouvrage a pour titre : *Anthologie & Conférence des Proverbes François, Italiens, Brocards, Méta-phores Françaises & Proverbiales, & Formules de Droit François, avec brièves Anno-tations d'Exemples, d'Adages, d'Apophtegmes & autres bons mots Grecs & Latins, &c.*

A Dijon, dans la Bibliothèque de M. l'avocat de Chevanes, il y avoit deux dissertations mss. de Lacurne. La première étoit intitulée *Jugement sur le roman manuscrit de Robert de Blaves*. Lacurne donne 500 ans d'antiquité à ce roman, qui est en prose & qui étoit anciennement dans l'abbaye de S. Etienne de Dijon. L'autre dissertation de notre Auteur avoit pour titre *Jugement sur la Chronologie d'Hérodote & de Thucydide* par David Chytraeus.

Benigne Saumaise a fait l'éloge de Lacurne dans ses Annotations sur Denys d'Alexandrie imprimées en 1597, folio 121 verso, où il dit que Lacurne étoit autant bien versé en toute sorte de doctrine & de bonnes lettres qu'autre qu'on puisse rencontrer : en somme, les délices d'Apollon & de toutes les muses.

[Notes de Papillon :]

(1) Colomiés l'appelle mal *Lacournay* dans sa *Bibliothèque choisie*. Cette faute n'est point corrigée dans l'édition des Opuscules de Colomiés en 1709 par Fabricius.

¹³ E. Schulze-Busacker, *La Didact. profane au Moyen Âge* ; p. 94.

¹⁴ « Locut. et faç. de parler vulg. du ms. lat. 10360 de la BN », *Rev. du XVI^e siècle*, t. XIV - 1927, pp. 360-378.

(2) M. de la Monnoye s'est trompé en disant que Lacurne étoit bailly d'Arnay-le-Duc. Voy. *Me-nagiana*, tom. I, pag. 16. Edit. de 1715¹⁵.

Du coup, la mention d'Arnay-le-Duc dans l'*Anthologie* s'expliquait. En effet, en 1658 Ph. de La Mare a publié les *Travaux et Vies des frères Guijon*, une quadruple biographie latine de quatre juristes et érudits autunois, où, dans la *Vie* de l'aîné, Jacques Guijon, on trouve les lignes suivantes :

[...] Joannes Lacurna, rerum capitalium propraetor Arnetensis, in quo certatim elucebat omnium pene christiani orbis idiomatum, totiusque antiquitatis, Gallicae praesertim, scientia, & cui propterea auctor¹⁶ fuit Guijonius, ut Gallicorum, Italicorum, & Hispanicorum adagiorum, quam coeperat, collationem instituere pergeret, notisque ex Graecae, Latinaeque linguae scriptoribus petitis illustraret, quod sane magna cum nominis sui fama perfecit, ut ex autographo constat, quod apud me inter cimelia as-servatur¹⁷.

L'article de Philibert Papillon contient des imprécisions factuelles (en réalité, Lacurne était marié ; le nom du lieutenant à Arnay était Voisenet ; le roman de Jourdain de Blayes est en vers), mais le fond essentiel de l'information est correct.

Je me suis empressé d'annoncer cette trouvaille dans un article paru en 2016, p. 161ff¹⁸, et j'ai dû refaire mon chemin de Bourgogne, cette fois-ci, outre Dijon, vers Arnay-le-Duc, Mâcon et Autun, sur les traces de J. Lacurne.

À ce point du récit, il faut constater que le nom de l'auteur des mss. français 1599 et 6170 n'était pas vraiment inconnu. Philibert de La Mare a fait ce qui était en son pouvoir au milieu du XVII^e s. pour le faire suivre à la postérité. L'ouvrage de La Mare, *Guiioniorum fratrum opera*, fut même partiellement réimprimé aussi loin qu'à Wrocław en 1711. Le Père Papillon a rapporté cette information au milieu du XVIII^e siècle. Or, c'est dès ce siècle-là que la solution de continuité s'opère. Lorsque la collection parvient à la Bibliothèque royale en 1719, le nom de Lacurne s'égare dans le tumulte, car, pour que les livres de Papillon et de La Mare parlent, il faut les ouvrir à la bonne page.

Ce n'est qu'au milieu du siècle suivant, qui voit resurgir le proverbe en tant qu'objet d'études, que G.A.J. Hécart rétablit le lien entre les manuscrits et l'auteur, mais il publie ce savoir dans un périodique régional. Néanmoins, remarqué par un contemporain proche, P.-A. Gratet-Duplessis, ce message atteint J. Morawski au XX^e siècle.

En mai 1923, loin des circuits médiévistes, un long article élogieux dans le quotidien dijonnais *Le Bien public* parle de Lacurne à l'occasion de l'imminente fermeture du collège fondé par ce dernier. L'auteur de l'article, un Arnétois qui signe « Un habitant », raconte la vie de La-curne d'après Papillon. Il n'omet pas de mentionner l'*Anthologie des proverbes*, sans savoir que les manuscrits de cette dernière sont officiellement anonymes.

Philibert Papillon mourut en 1738. Sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* fut publiée à titre posthume en 1742 et 1745. La constitution de ce dictionnaire bio-bibliographique dut prendre de nombreuses années. Il est évident qu'au moment de rédiger son article sur Lacurne Papillon ne savait pas que l'*Anthologie* se trouvait chez La Mare ; il croyait l'*Anthologie* entre les mains d'un M. de Lacurne (peut-être, le célèbre J.-B. Lacurne de Sainte-Palaye (1691-1781)). Dans l'article consacré à La Mare, Papillon raconte l'aventure de la vente de la collection en 1719 aux Hollandais et du versement dans la Bibliothèque du roi. Il ne savait pas que l'*Anthologie* avait suivi le même chemin, car, selon La Mare, le recueil se trouvait déjà chez lui vers 1658. Il est possible que le « M. de Lacurne » en question possédait la partie aujourd'hui manquante de l'*Anthologie*, celle qui n'a pas atteint la Bibliothèque du roi.

Quoi qu'il en soit, il importe de souligner, avec gratitude, le rôle central de Philibert de La Mare dans le sort des manuscrits lacurniens. Bien que ni lui-même ni son père n'en soit l'auteur,

¹⁵ Papillon ; t. I, p. 364.

¹⁶ Ici, ce mot peut revêtir n'importe lequel des sens suivants : mentor, précepteur, tuteur, instigateur, sympathisant.

¹⁷ PhLM, *Guiioniorum fratrum...*, 1658, sans pagination.

¹⁸ « La place occupée par Sénèque dans l'érudition d'un juriste bourguignon du premier XVII^e siècle », dans *Sénèque : Transmissions et ruptures*, 2016 ; pp. 157-180.

c'est finalement dans ses écrits et collections que l'on trouve et le nom de l'auteur, et, dès que l'on connaît celui-ci, d'autres documents et renseignements le concernant.

Publication partielle 1842-1859. Au milieu du XIX^e siècle, en plein essor de l'intérêt pour les antiquités françaises, Antoine Le Roux de Lincy tombe sur les mss. 1599 et 6170 pendant qu'il prépare la première édition du *Livre des proverbes français* (1842). Il faut croire qu'il les trouve lorsque son livre est achevé, puisqu'il les assigne à la section IV de l'Appendice N° 1, pp. 881 à 885, où il place 55 expressions sélectionnées selon un critère indéterminé.

Dans la bibliographie de l'édition de 1842 – 1^{re} partie « Manuscrits » (pp. 107¹⁹ à 129), on trouve (p. 117) : « Ms. 7618₂ Anthologie et Conférences²⁰ des Proverbes françois, italiens, espagnols, etc. », une brève description bibliographique et quelques exemples, et (p. 120), « N° Lamare, 8207₂ Recueil de proverbes et autres bons mots français, italiens, espagnols, par ordre alphabétique, avec quelques petites observations », sans aucun autre détail.

Dans l'édition suivante, augmentée et réorganisée (1859), les proverbes tirés de l'*Anthologie* sont dispersés à travers les quatorze séries thématiques, non sans ajouts – par exemple, « Compagnon d'Auxonne, viens si tu peux » (t. I, p. 310). Parfois, l'éditeur modifie tel ou autre proverbe emprunté : « Glorieux comme un pet, parce qu'il n'a respect d'aucun » devient « ... parce qu'il n'a respect de personne » (t. I, p. 272).

Le Roux de Lincy mentionne également *Bonum spatium* comme « N° Colb. 7618₃₃ Recueil des Proverbes françois, avec des Commentaires latins » (p. 557).

En parlant de l'*Anthologie*, Le Roux de Lincy indique qu'« on trouve aussi dans ce recueil différents proverbes relatifs au droit français, avec des commentaires curieux. Je les ai recueillis et publiés, surtout dans mon supplément » (p. 556 (1859) / p. 117 (1842)).

La première édition du *Livre* de Le Roux de Lincy voyait le jour un an après la *Bibliographie parémiographique* d'Hécart, la seconde, encore 17 ans plus tard. Il n'est pas étonnant qu'en 1842 Le Roux de Lincy n'a pu connaître l'ouvrage d'Hécart, les deux publications se chevauchant chronologiquement, mais pour sa seconde édition, Le Roux de Lincy l'ignorait tout autant. Il a connu pourtant celui de Gratet-Duplessis, à propos duquel il dit : « j'y ai trouvé des indications précieuses que je me suis empressé de mettre à profit²¹ ». Hélas, il n'y a pas remarqué l'attribution de l'*Anthologie* – on ne peut pas tout remarquer, et je ne saurai le lui reprocher, moi qui n'ai pas remarqué sa recommandation d'explorer la *Bibliographie* de Gratet-Duplessis.

Puisque le livre de Le Roux de Lincy a connu une circulation beaucoup plus grande que l'ouvrage peu visible d'Hécart, l'anonymat de l'*Anthologie* a perduré, bien que le nom de son auteur fût connu.

La compartimentalisation de la science a certainement contribué à la situation : pour les médiévistes, l'*Anthologie* n'était pas anonyme, mais elle ne les intéressait pas ; à leur tour, les dixseptémistes ne puisaient pas leur sagesse chez les médiévistes et, de toute manière, ils ont pendant trop longtemps négligé le premier XVII^e siècle.

Jean Lacurne et ses travaux

Toute biographie est forcément lacunaire, car il est impossible de reconstruire chaque moment d'une vie, que ce soit la nôtre ou, *a fortiori*, celle d'un personnage ayant vécu il y a 400 ans. Jean Lacurne était une personnalité complexe, qu'il faudrait surtout éviter de réduire à une seule facette (p.ex., érudit). Il mérite certainement une biographie détaillée, car les particularités de sa vie privée, de ses activités professionnelle et économique illustrent plusieurs aspects typiques de son contexte historico-social. Ci-dessous, je tente de présenter ce que j'ai pu apprendre sur J. Lacurne, tout en respectant le cadre imposé par la nature et l'économie éditoriale de ce projet.

Puisque toute biographie court également le risque d'être subjective, teintée par l'attitude et les expériences personnelles du biographe, aucun effort ne sera épargné ici afin d'échapper à

¹⁹ Pagination de la réimpression de 1996, © Hachette Livres.

²⁰ Dans l'édition de 1859, cette référence sera « corrigée » en *Anthologie ou (sic) Conférence*. V. Bibliographie (pp. 547-565), p. 555 pour l'*Anthologie* et p. 558 pour le *Recueil*.

²¹ *Livre des prov. fr.*, 1859 ; t. I, p. iv ; v. également le t. II, p. 567.

la tentation de trop interpoler et de donner libre cours aux conjectures. Après tout, chaque personnalité a ses recoins latents, insondables ; ce qui se prête à l'étude est sa partie patente, celle qui se révèle à travers les actes, et la trace, matérielle, intellectuelle ou spirituelle, que la personne laisse en mourant.

Dans le cadre réduit proposé, la personnalité de Jean Lacurne peut, à mon avis, être décrite par les cinq volets suivants : sa vie personnelle, son statut socio-économique, son activité professionnelle, son rapport avec la religion et ses loisirs. Aucun de ces cinq paramètres ne semble prévaloir continuellement sur les autres.

Vie personnelle. Dans les papiers contemporains, son nom connaît plusieurs variantes orthographiques : le père de Jean Lacurne, Simon, est souvent mentionné comme *Lacorne* ; dans certains documents rédigés à Arnay vers les années 1620, on trouve l'orthographe *Lacourne*. Il est probable que *Lacorne* est la forme étymologique, *Lacourne*, sa version phonétique dialectale, et *Lacurne*, la version francisée de cette dernière.

Dans plusieurs documents rédigés à Autun à la fin du XVI^e siècle, on lui adjoint la particule de noblesse et on sépare l'article : *de La Curne*. Lui-même signe toujours *LaCurne* et n'emploie jamais la particule nobiliaire, tandis que son cousin germain Abraham signe *Lacurne*.

Charles Bigarne²² fait remonter cette famille aux La Corne / Lacorne de Beaune, où, dans l'église collégiale, on trouve encore une stèle tombale datée de 1508, représentant un Philibert Lacurne et sa femme Pallas ; l'image est surmontée d'armoiries parlantes : une tête de taureau.

Selon Bigarne, un Lacurne est attesté à Arnay-le-Duc pour la première fois en 1566 ; il s'agit de Simon Lacurne, échevin, aïeul d'Abraham Lacurne. Selon Albrier, Simon était le père de Jeanne I^{re} Lacurne, qui épousait Jean Duban en 1575²³.

Or, Abraham Lacurne est le fils de Jean I^{er}, avocat. Abraham est aussi un cousin de notre Jean II Lacurne, l'auteur de l'*Anthologie des proverbes*, et Jean II est le fils unique ... d'un Simon Lacurne. Il découle de ces renseignements qu'il y aurait eu un Simon Lacurne l'aîné, le père de Simon II, Jean I^{er} et Jeanne I^{re}.

Cependant, l'existence de Simon I^{er} l'aïeul ne s'appuie que sur les affirmations de Bigarne et Albrier, qui vécurent au XIX^e siècle. Son échevinat à Arnay en 1566 (Bigarne, Albrier) et 1570 (Albrier) pose des problèmes : c'est qu'en 1568, Simon II, le père de « notre » Jean Lacurne, se marie, et on s'attendrait à trouver le nom de son père Simon I^{er} l'échevin, ne fût-ce qu'à titre nominatif, sinon parmi les nombreux parents présents à la signature du traité de mariage. Il n'en est rien. Dans ce traité, Simon II se présente de sa propre autorité, ses père et mère n'étant point mentionnés, bien qu'il soit accompagné de plusieurs autres parents ; outre cela, Si-mon n'est pas présenté comme échevin, mais seulement comme marchand de Veilly, et on peut se demander si un habitant d'une commune distincte d'Arnay aurait pu être élu échevin – le seul détail qui semble appuyer l'existence de Simon I^{er}, qui est pourtant absent.

Par ailleurs, Jeanne I^{re} (la sœur de Simon II) dans son testament (et c'est le seul testament à se conserver de toute la fratrie) ne fait aucune mention de son père. Jean II Lacurne, le philologue, à son tour, passe mystérieusement sous silence le côté paternel de ses ancêtres. Faute de clarté dans les témoignages, je me propose de laisser de côté cette situation nébuleuse pour pas-ser à la génération suivante, où les filiations sont mieux documentées et non contradictoires.

Simon Lacurne, le père de Jean II le philologue, avait quatre frères : Jean I^{er} (avocat à Arnay-le-Duc), Edme (ou Esme, marchand à Beaune), Andoche (mort avant 1568) et Claude, et une seule sœur, Jeanne I^{re}. Si on ne sait rien de certain sur le père de cette famille, on sait en revanche qu'il y a eu un oncle Jacques, une tante Guillemette, un Nicolas Lacurne à Veilly et un Pierre, présenté simplement comme parent dans le traité de mariage de Simon.

Jeanne I^{re} avait pour époux Jean Duban, tel que mentionné ci-dessus. De ce mariage est issue Magdelaine, qui a épousé Édouard Darlay, maître extraordinaire à la Chambre des

²² AM de Beaune, Fonds Bigarne, 34Z316 (ms). Charles Bigarne a par la suite publié ces notes : v. « Tombes et inscriptions de la Collégiale de Beaune » dans *Mémoires. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, Beaune, 1879 ; p. 231-250.

²³ Albrier, *Les maires de la ville d'Arnay-le-Duc*, p. 27.

comptes. Ce mariage a produit huit enfants. Les Darlay joueront un rôle positif important dans la vie de notre auteur.

De l'avocat Jean I^{er} et Toussaine Chauvin vint Abraham Lacurne, maire d'Arnay (1623-26), receveur des deniers royaux pendant longtemps, qui eut quatre enfants avec Françoise Buzenet (Voisenet?) : Pierrette, Jean III (mort en bas âge), Jean IV et Léonard.

Edme, marié à Françoise Cortet (ou Cortot), eut cinq enfants (Marguerite, Anne, Étienne, Claudine, Jeanne II). Étienne sera le bisaïeul du célèbre académicien Jean-Baptiste Lacurne de Sainte-Palaye²⁴ (1697-1781), l'auteur du premier *Dictionnaire de l'ancien langage françois* et des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, entre autres ouvrages. Ainsi, le « gène » de philologue fait surface à deux bouts éloignés d'une même famille.

À ce qu'on sait, Simon n'eut qu'un seul enfant, Jean II Lacurne, né à Arnay-le-Duc dans le pays d'Auxois. Aujourd'hui Arnay est une commune du département de la Côte-d'Or. Sa population légale actuelle est de 1498 personnes, en baisse de plus de 300 personnes depuis 2006. Il y a eu 9 naissances et 41 décès en 2018²⁵.

À l'époque de Lacurne, Arnay était une ville, centre du bailliage d'Auxois. Quelques dizaines d'avocats y trouvaient de quoi subsister. En 1616, la population comptait 468 ménages familiaux, dont soixante-huit étaient des veuves et cent personnes seulement payaient des cotisations suffisantes pour participer aux suffrages²⁶.

La mortalité était élevée. Par exemple, en 1781 la ville a vu 54 naissances, 22 mariages et 49 décès²⁷ ; comparé à celui de l'heure actuelle, ce bilan était marginalement positif²⁸.

La date de naissance précise de Jean II Lacurne est inconnue. Les archives de la ville ont pour la plupart péri en 1569 lors des passages consécutifs de troupes, d'abord protestantes du duc des Deux-Ponts, ensuite catholiques. On ne sait pas ce qui est arrivé aux registres paroissiaux, mais ceux qui se conservent actuellement à la mairie de la commune débutent en 1587, et leur double conservé aux archives départementales, en 1580.

Parfois, on donne 1570 comme l'an de naissance²⁹ de Jean Lacurne. Ce chiffre doit provenir d'un calcul arithmétique : dans son testament, rédigé le 23 avril 1631³⁰, Lacurne affirme avoir 61 ans. Or, ces données signifient qu'il est né entre le 24 avril 1569 et le 23 avril 1570 (le 14 et le 13, selon le calendrier julien). Cependant, un document composé le 20 août 1572 à cause de la mort précoce de sa mère mentionne l'enfant Jean « agé de trois ans »³¹. On en déduit qu'il est né entre le 14 avril et le 20 août 1569 (calendrier julien). Il avait donc à peine un an le jour de la bataille d'Arnay-le-Duc (27.06.1570) au terme de laquelle l'amiral de Coligny avec 4000 protestants battit l'armée de 12000 hommes du maréchal Cossé-Brissac. Je ne mentionne la bataille que pour donner l'idée du contexte dans lequel la famille devait survivre.

²⁴ Version Bigarne, en désaccord avec celle d'Albrier (loc. cit.), qui fait remonter La Curne de Ste-Palaye à Abraham Lacurne d'Arnay.

²⁵ Sources : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), recensement 2016, RP2011 (géographie au 01/01/2013) et RP2006 (géographie au 01/01/2008) et Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2019.

²⁶ AC ALD, DD4.

²⁷ ADCO, C619.

²⁸ La médecine et l'hygiène ayant eu raison des épidémies et de la mortalité infantile, la ville connut son essor industriel et démographique au XIX^e et au début du XX^e siècle. Seule la Manufacture des limes occupait 400 ouvriers en 1902. Une ligne ferroviaire et un tramway reliaient alors Arnay aux centres administratifs. Depuis, le tramway fut démonté en 1936, et le chemin de fer quitta Arnay en 1939 (voyageurs) et en 1978 (cargaisons) (*Laissez-nous conter Arnay-le-Duc*, éd. Pays d'art et d'histoire de l'Auxois, 2014). Un souvenir, le bâtiment de la gare, avec toutes les apparences du réel, y reste encore.

²⁹ *Galer. bourg.*, II, p. 6 et Albrier, p. 27. A. Haaker dit prudemment « vers 1570 » (A. Haaker « Jean Lacurne, auteur de la collection de proverbes... », p. 728). C. Lavirotte, dans ses *Annales*, donne le 21 juin 1632 pour date de décès (p. 183). Ceux qui auront Lavirotte pour seule source feront, comme lui, la même soustraction pour obtenir « 1571 », date erronée.

³⁰ ADCO, BII228/18, f. 152 (vij^{xx}xii).

³¹ ADSL, D79.9, p. 1.

Simon Lacurne, honnête homme de son titre et marchand tanneur de son état, était établi à Veilly, à moins d'une dizaine de kilomètres d'Arnay, mais il possédait également, à proximité, le château de Mimeure (2,7 km), qui semblait être son domicile au moment du mariage.

Jean est né à Arnay, parce qu'en 1568 Simon avait épousé Honnête Fille Françoise Lallier (orthographe alternatives : Lallye, Lallyé ou Laillier), habitante d'Arnay, qui au moment de se marier n'avait plus ni père ni mère³². Le père de Françoise, Honoré, était marchand de son état et portait le titre d'honnête homme ; sa mère, Sébastienne Brouhot, avait le titre de dame³³. Chacune des parties de cette alliance comptait parmi les siens au moins un juriste : l'avocat Jean Lacurne l'aîné, frère de Simon, et Claude Duban, du côté de la mariée, docteur ès droits.

Le 14 août 1572, Françoise succomba à une maladie. Simon était malade lui aussi, et alité. Le jour même, la justice envahit la maison et saisit tous les meubles du couple pour en faire l'inventaire³⁴. Les officiers qui s'occupaient de l'inventaire laissèrent à Simon sa chambre garnie (c'est à dire, les meubles de sa chambre) et ses chevaux avec leurs harnais, auxquels une clause du traité de mariage lui donnait droit. Tous les autres effets furent mis sous scellé. À la fin de l'inventaire, on fit jurer à Simon qu'il n'avait rien caché ni vendu des meubles communs pendant la maladie de sa femme. Pour écarter tout soupçon de partialité de la part des officiers, il faut ajouter que, parmi les témoins requis assistant à cette opération, il y eut des parents de Simon. Néanmoins, le ton du document fait l'impression d'une méfiance agressive envers Simon, peu compatible avec l'échevinage récent d'un Simon Lacurne, mais on se gardera de conjectures. Il est possible que le ton sévère du document fût imposé par la forme et par la situation. À titre d'épilogue, on peut ajouter que Simon Lacurne a été échevin (de nouveau?) en 1584 et procureur-syndic d'Arnay en 1588³⁵.

Jeunesse et instruction. Quelques jours après l'inventaire en question, Simon Lacurne sera nommé tuteur et devra régulièrement rendre compte de sa gestion des biens de son fils. Gilles Brouhot et Pierre Bricard, parents de la feuée Françoise Lallier, seront élus et nommés (sic! car G. Brouhot a essayé de se désister) curateurs³⁶, en conformité avec le brocard #0965 de l'*Anthologie des proverbes* : « Les tutelles et curatelles sont datives ». Soit dit en passant, en 1596, l'avocat Pierre Bricard sera élu le premier maire d'Arnay, poste de nouvelle création³⁷ : un autre témoignage, s'il en fallait, du statut élitaire de la famille.

L'entente de tutelle prévoit, entre autres choses, que Simon Lacurne nourrira et entretiendra son fils jusqu'à l'âge de 20 ans, y compris pendant ses études, « s'il s'y adonne », ou de l'apprentissage pour quelque métier³⁸.

Simon Lacurne se remariera en 1573³⁹. Il mourra le 18.01.1606⁴⁰. On ne possède pas de détails sur les rapports entre la marâtre, Guyette Chaussin, et Jean ; on sait pourtant qu'elle aussi aura contribué à ses frais scolaires et que le partage des biens entre elle et Jean (31.01.1606) se fera sans conflit⁴¹. Guyette mourra le 05.08.1625⁴².

On ne sait pratiquement rien de l'enfance de Jean Lacurne ni, d'ailleurs, du reste de sa jeunesse. Le fait que Lacurne fit fonder ce qui deviendrait le collège ne signifie point qu'il n'y

³² Traité de mariage, ADSL, D79.4.

³³ C. Lavirotte conte l'histoire de deux jeunes jumeaux Brécard, sieurs de Lally, morts ensemble dans un combat contre les protestants aux alentours de 1571 et enterrés, dans un même cercueil, dans la chapelle du Rosaire, fondée par Jehan Brouhot (côté maternel de Françoise), la même chapelle où Françoise même et, finalement, Jean Lacurne seraient inhumés (*Ann.*, pp. 78-79). Coïncidence onomastique ou pas, le fait que les sieurs de Lally étaient inhumés dans la chapelle familiale des Brouhot-Lallier fait penser qu'ils étaient de la famille – et que Françoise Lallier/Lallye avait peut-être des nobles des deux côtés. Le nom de Brécard resurgira dans cette histoire, lorsqu'on parlera de l'Ordre de la Visitation.

³⁴ ADSL, D79.5 Acte de l'inventaire.

³⁵ ACALD, II2, pièces 64 et 97.

³⁶ ADSL, D79.9, p. 3.

³⁷ Albrier, p. 12.

³⁸ ADSL, D79.12, p. 3.

³⁹ ADCO, 1J1383 : mention du traité de mariage du 13.02.1573.

⁴⁰ ADCO, 2E026/1-1.

⁴¹ ADSL, D79.16.

⁴² ACALD, GG-1. On a son testament, 05.06.1624 : ADCO BII228, pc. 12, f. 171v. ff.

ait pas eu d'école à Arnay avant lui. Justement, une transaction foncière datant du 16.03.1614 porte sur un terrain derrière l'école d'Arnay⁴³. À son tour, C. Lavirotte invoque « des plantations d'ormes et de tilleuls derrière la grande école (jardin des Capucins) » entreprises en 1604⁴⁴, ce qui laisse inférer qu'il y a eu également une petite école.

En général, l'enfance était courte au XVI^e siècle. À en croire Montaigne, un jeune entrait au collège à l'âge de six ans pour n'en sortir que 15 ans plus tard. S'il visait plus haut, à 21 ans à peu près le jeune homme commençait ses études à l'une des facultés supérieures : théologie, médecine ou droit, les facultés universitaires à proprement parler⁴⁵. Ce cadre chronologique est logiquement justifiable : au moment d'obtenir un doctorat, une maîtrise ou une licence, le jeune homme atteignait la majorité juridique (25 ans) et pouvait faire ses débuts professionnels de plein droit d'adulte, ainsi que se marier.

À supposer que le jeune Lacurne aurait commencé sa scolarisation dans une petite école à Arnay aux environs de 1575, ses années collégiales s'étaleraient théoriquement de 1577 à 1590, et ses années en faculté de droit, de 1590 à 1595 au plus tard, mais, puisque Simon n'était tenu de subventionner les études de Jean que jusqu'à 1589, on laissera cette question ouverte.

De son testament, on apprend qu'il a fait ses études chez les Jésuites⁴⁶, qui n'étaient pourtant pas omniprésents. Situé à 60 km au sud-ouest-ouest de Dijon, à 34 km au nord-ouest-ouest de Beaune et à 28 km (une demi-journée) au nord-nord-est d'Autun, Arnay-le-Duc a toujours gravité, pour toutes fins pratiques, vers ce dernier, qui était aussi le centre diocésain. Or, à Autun, un collège jésuite n'ouvrirait qu'en 1618. Le collège jésuite le plus proche se trouvait à Dijon ; fondé en 1581 grâce au legs du président Odinet Godran, il prenait la relève du collège Martin, fondé en 1531 et éprouvant des difficultés financières dès 1571⁴⁷.

Jean Lacurne aurait pu commencer ses études à l'école d'Arnay et/ou au collège Martin de Dijon, avant que la trajectoire de sa vie ne traverse, à l'âge de 12 ans, celle des Jésuites. Il aurait terminé ses études de droit bien avant l'expulsion des Jésuites en 1595 par Henri IV.

Dans son testament, Lacurne parle de « collèges » au pluriel. Il y aurait donc eu un autre collège, outre celui de Dijon. En effet, il le dit lui-même :

Verum tamen memini Theodorum Marcilium, virum doctissimum, Lutetiae parisorum quondam praeceptorem meum ...⁴⁸

Puisque l'activité professorale de Théodore Marcile (1548-1617) s'est déroulée dans plus d'une école du Quartier latin depuis 1578, il ne semble pas possible de nommer avec précision celle où Marcile et Lacurne se sont croisés.

Outre cela, un rapport particulier liait Lacurne à François de Sales, qui était né le 21 août 1567 – à peine deux ans avant Lacurne. Or, François de Sales a obtenu son baccalauréat ès arts (1582-1588) chez les Jésuites au collège de Clermont à Paris. Il ne se conserve pas de registres matricules de ce collège, mais on ne peut exclure la possibilité que c'est là-bas que François de Sales et Jean Lacurne se sont connus.

Je n'ai pas trouvé le nom de Lacurne dans les registres matricules de l'université de Dole en Franche-Comté, où beaucoup de Bourguignons allaient faire leurs études. Il est vrai que la collection des registres conservés a des lacunes pour les périodes de 1590-91 et 1593-1600⁴⁹.

On ne sait donc pas dans quelle université il a obtenu son grade en droit, mais, à la fin du siècle, on retrouve Jean Lacurne en qualité d'avocat à Autun. Il porte ce titre dans de nombreux documents notariés, et son traité de mariage du 14.09.1597 le présente comme avocat au Parlement⁵⁰. Peu de temps après (on ignore la date précise), à l'âge de 28 ans, il épouse

⁴³ ACALD, FF4-5.

⁴⁴ *Ann.*, 1604, p. 157.

⁴⁵ Paul Porteau *Montaigne et la vie pédagogique de son temps*, Paris, E. Droz, 1935 ; p. 38.

⁴⁶ ADCO, BII228/18, p. 152v : « en reconnaissance de mon education en leurs coleges ».

⁴⁷ C. Chédeau « Le collège Martin : histoire, fonctionnement et bâtiments », *Ann. de Bourg.*, 74, 2002, pp. 215-244 ; p. 243.

⁴⁸ BNF Richelieu, lat. 8585, f. 193r, lettre à Fr. Florent datée du 15 juillet 1614 et dénichée par M. A. Haaker.

⁴⁹ *Annales rectorum et matricula Universitatis Dolanae*, 1559-1601, BM de Besançon, ms. 984.

⁵⁰ ADCO BII228/6, f. 63r.

Huguette Devoyo⁵¹ (dont on ignore l'âge), fille d'Honnête et Sage Jacques Devoyo, docteur ès droits, conseiller du roi au bailliage et chancellerie d'Autun, et de damoiselle Françoise Bernard. *Parentés, alliances, amitiés*. Au tournant du XVII^e siècle, la société en France est encore quasi-tribale, dans ce sens que toutes les stratégies de survie et avancement d'un individu ordinaire se déterminent par son appartenance à un groupe familial et par les intérêts et la puissance de ses liens de parenté ou ses alliances. Les exceptions sont rares, elles échouent (Concini) ou réussissent (Richelieu), mais elles n'annulent pas le système.

Dans la vie pleine de dangers, un individu était sans secours, s'il ne pouvait s'appuyer sur ses familiers, et la politique la plus fiable consistait à multiplier la puissance de son clan, y compris moyennant des alliances bien pensées. Même si, par bonheur, on se trouvait un ami de valeur venant de l'extérieur de sa « tribu » (mais presque jamais d'une tribu rivale), on s'empressait tout d'abord de se le rallier au moyen d'un mariage avec une parente. Les filles de famille étaient indispensables pour le fonctionnement de ce mécanisme ; corollaire de la reproduction, c'était leur principal rôle social. À défaut de remplir cette fonction, une fille devenait un fardeau et serait vouée au monastère, qu'elle ait la vocation ou pas. Cela explique la discipline stricte à laquelle les filles étaient astreintes dans le milieu bourgeois. Cela explique également l'attention marquée et jalouse à l'égard du comportement des femmes reflétée dans de nombreux proverbes de l'*Anthologie*.

L'ascension de Simon, puis de Jean Lacurne – tout comme celle, observée par moi auparavant sur mes fausses pistes, des La Mare – met en évidence ce formidable mécanisme de montée en puissance, la formation de réseaux d'influence et de pouvoir qui coïncident pratiquement un pour un avec les réseaux familiaux, tout comme les liens d'amitié coïncident avec les alliances matrimoniales. Il est difficile de mesurer la part du sentiment personnel dans ce genre d'alliances, les litiges étant nombreux entre divers parents et alliés, mais la solidarité familiale prévalait, nourrie par la rivalité avec les autres clans et renforcée par les droits romain et coutumier, par le principe monarchique et par la féodalité, si bien qu'un orphelin, en cas de désastre, ne s'en trouverait jamais sans soin quelconque, tant qu'il lui restait un parent ou allié debout.

Dans ce système, une deuxième couche de secours et sécurité se formait grâce au parrainage. Conçu *ab origine* comme une alternative chrétienne à la parenté de sang, il finit par renforcer le système tribaliste, et dans de nombreux actes de baptême du XVI^e siècle les parrains sont des cousins ou oncles/tantes de l'enfant baptisé⁵².

Grâce à son mariage avec Françoise Laillier, Simon Lacurne, marchand de Veilly, a réussi à intégrer un « clan » puissant à Arnay-le-Duc : les Brouhot - Bricard - Moingeon. D'autres Lacurne renforcent et étendent cette toile de pouvoir :

Abraham (maire en 1623, 1636 et receveur des deniers royaux pendant des années), fils de l'avocat Jean I^{er} Lacurne et cousin du philologue, épouse Françoise Voisenet, fille de Philibert Voisenet, en 1603.

Jeanne II, fille d'Edme Lacurne de Beaune et cousine de Jean le philologue, épouse Pierre, fils du même Philibert Voisenet, en 1604.

Pierrette, fille d'Abraham Lacurne toute petite encore, est la marraine de Pierrette, fille de Jean Voisenet en 1605. En 1626 ou 1627, Pierrette la filleule épousera Jehan Moingeon, parent de Jean Lacurne du côté maternel.

À son tour, Jean Voisenet, le lieutenant criminel et civil d'Auxois avant l'arrivée de Lacurne, est le frère de Philibert Voisenet ci-dessus (maire d'Arnay en 1610) et cousin de Jean Grillot (maire en 1608), dont le frère Léonard (échevin en 1591) épouse Anne, fille d'Edme Lacurne (branche de Beaune).

Magdelaine, fille de Jeanne I^{re} Lacurne, tante paternelle du philologue, et de Jean Duban, épouse Édouard Darlay, ami de Jean Lacurne.

⁵¹ Malgré l'apparence, le nom est français, plus précisément franc-comtois et désigne « une maison située sur la voie » (Morlet, *Dict. étym. des noms de fam.*, p. 332a).

⁵² Par ex., Philibert de La Mare, né en 1615, eut pour parrains son oncle Philibert et son cousin Philibert, âgé alors de 8 ans et écolier chez les Jésuites.

Gabriel Lardillon est le maire en 1602. Renée, fille de François Lardillon, épouse en 1559 Bénigne Florent, dont elle aura un fils, François⁵³. Philiberte Duban (qui entretenait en 1604 un jeu de paume à Arnay⁵⁴) était la veuve de François Florent. On se rappellera ce nom en lisant la lettre de Jean Lacurne à François Florent le jeune, collégien à Dijon, qui faisait aussi l'office de messenger entre Lacurne et ses amis dijonnais adultes autour de 1614. Probablement, ce jeune François Florent était-il un des fils de Philiberte Duban. Jean Lardillon (probablement, le fils de Gabriel) succèdera à Jean Lacurne en qualité de lieutenant criminel en 1629.

Ce réseau n'est pas facile à suivre, mais, une fois tracé, il explique bien des choses, y compris le fulgurant chassé-croisé d'offices opéré en juillet 1609⁵⁵ entre Jean Lacurne et Jean Voisenet.

Il ne faudrait pas donner dans l'extrême d'un pragmatisme cynique selon lequel l'amitié, dans son sens pur, n'aurait pas existé. Dans sa lettre à Cl. Saumaise du 1^{er} janvier 1618, Lacurne (48 ans) déplore la perte de Jean Grillot (45 ans), jurisconsulte, ancien procureur du roi et maire – peut-être son dernier ami proche depuis les décès de ses autres amis G. Lardillon et É. Darlay :

Je vous envoie l'épithaphe que je lui ai fait et quelques vers qui concernent aussi deus de nos concitoyens et amis intimes de mesme robe et licence, l'un, lettré élégamment, mon proche allié, que nous avons perdu depuis 4 ou 5 ans. Il les a suivis, et j'attends mon tour, estant demeuré le dernier comme le pire⁵⁶.

Il est facile de croire à la sincérité de Lacurne. Rare est la chance de rencontrer, dans une petite ville, trois copains d'à peu près le même âge, qui partagent vos goûts pour « les délices d'Apollon » et dont la perte vous laisse seul à seul avec vos métayers, vos justiciables, vos procès et vos débiteurs. Qu'il s'épande, à cette occasion, dans l'eulogie stylisée à l'instar des inscriptions tombales romaines, n'a rien d'extraordinaire : l'expression démonstrative des émotions faisait partie de l'esprit de cet « automne du Moyen Âge » (J. Huizinga), à la fois impitoyable et enclin à la sentimentalité.

Pour en revenir à notre ligne de raisonnement, on notera que tous ces trois amis regrettés sont aussi des alliés.

En épousant Huguette Devoyo, Lacurne joint une vieille et notable famille autunoise, et du même fait, les Tixier et les Bernard, ainsi que les Guijon : Jean Guijon, l'un des quatre frères commémorés par Philibert de La Mare, avait pour épouse Anne Devoyo, fille de Louis Devoyo et cousine germaine d'Huguette.

Tout ce monde compte des propriétaires terriens importants, plusieurs sont juristes et officiers de justice, donc, nobles de robe ; il y a un chanoine. Le réseau familial est un réseau de pouvoir.

On sait, grâce à Philibert de La Mare, que Jacques Guijon était lié d'une amitié de lettres avec Claude Saumaise et Jean Lacurne. On va examiner maintenant cette amitié sur une échelle chronologique et à travers le prisme des alliances.

Jacques Guijon, né en 1542 à Autun, obtient en 1586 l'office de lieutenant criminel (*rerum capitalium quaesitor*) au bailliage d'Autun. Ce n'est qu'alors, à 44 ans, qu'il décide de se marier, et son épouse sera ... Anne, fille de François Saumaise, maître à la Chambre des comptes à Dijon, et d'Étiennette Jacqueron. Anne a un frère, Étienne, qui est le père de Bénigne Saumaise⁵⁷, père de Claude (né en 1588). Donc, Anne, l'épouse de Jacques Guijon, est la grand-tante de Claude Saumaise.

Bénigne Saumaise s'est occupé à domicile de l'instruction élémentaire de Claude. Lorsqu'il a senti que ses propres connaissances ne suffisaient plus, il a conduit son fils chez le grand-oncle Jacques Guijon, « à quo, seu ciuilis sapientiae, seu reconditoris scientiae praeceptis informatus, ad supremam literarum dictaturam quasi manu ductus est, unde post sesquiannum

⁵³ Albrier (p. 16) se trompe en affirmant que ce François était le futur grand jurisconsulte. Il serait trop vieux pour être cet écolier en correspondance avec Jean Lacurne en 1614.

⁵⁴ Laviotte, *Ann.*, an 1604, p. 157.

⁵⁵ ADCO, BII228, art. 9.

⁵⁶ Lettre du 01.01.1618, UBL, Pap. 7. V. texte complet à notre Annexe 1.

⁵⁷ PhLM, *Claud. Salm. vita*, BM Dijon, ms. 1026 Baudot.

reuer-sus, mox in Germaniam à parente missus est⁵⁸ ».

En 1597, Bénigne Saumaise publie, enfin, sa traduction du grec en vers français de la *Géographie* de Denys Alexandrin. Dans la préface, il dit qu'après avoir réalisé sa traduction sur un coup de tête (« une boutade ») à l'âge de 20 ans, il a passé 14 ans sans la publier. Sa date de naissance n'est indiquée ni chez Papillon, ni même chez Moréri, qui semble savoir tout sur tous, mais, grâce à cet aveu, on déduit qu'il fut né en 1562 ou 1563. Bénigne Saumaise appartient donc à la génération de François de Sales et Jean Lacurne, qui est aussi celle de Galilée (1564-1642).

Dans une des notes, B. Saumaise avoue qu'un passage grec a été traduit pour lui par le « sieur avocat Lacurne, rare jeune homme de nostre Bourgogne, & autant bien versé en toute sorte de doctrine, & de bonnes lettres, qu'autre qu'on puisse rencontrer : en somme les délices d'Apollon & de toutes les Muses »⁵⁹.

En 1587 (à 25 ans), Bénigne est reçu lieutenant particulier en la chancellerie de Semur-en-Auxois. Dès 1588 (naissance de Claude), le parlement de Bourgogne se divise. Le duc de Mayenne s'empare de Dijon ; les parlementaires royalistes s'exilent à Semur. Pendant cette période compliquée, Bénigne se démarque par sa probité et loyauté à la couronne, comportement récompensé par la charge de conseiller au Parlement entérinée en 1594.

À peu près vers ce temps-là, Jean Lacurne, âgé d'environ 25 ans, était un avocat débutant, et c'est alors qu'il aide Bénigne à traduire du grec. Ainsi, deux personnages, issus de l'Auxois, se rencontrent sur deux terrains : le juridique et le philologique. Bénigne a une tante à Autun, mariée depuis peu à Jacques Guijon, dont un frère est marié à une Devoyo, et les Devoyo ont une autre fille à marier, Huguette. La traduction de Denys Alexandrin voit le jour la même année que le traité de mariage entre Jean Lacurne et Huguette Devoyo : 1597.

Sans ce schéma, on ne peut expliquer pourquoi, ses études terminées, au lieu de rentrer à Arnay ou de s'établir à Beaune, où il a des parents, ou encore à Dijon, centre du pouvoir judiciaire, Jean Lacurne va passer des années à Autun, où il n'a pas de parents.

Le traité de mariage entre Jean Lacurne et Huguette, fille de Jacques Devoyo, docteur ès droits et conseiller du roi au bailliage d'Autun, et de Françoise Bernard, fut signé le 14.09.1597. Le couple habite Autun. La seule adresse connue du couple à l'époque est une maison située au château d'Autun, louée en décembre 1603 pour quatre ans⁶⁰.

En juillet 1609, la carrière de Lacurne fait un virage décisif : il « achète » un office de magistrat à Arnay-le-Duc. Dès l'été 1609, à 40 ans, il retourne en sa patrie, où il passera le dernier tiers, et le mieux documenté, de sa vie.

La vie du couple évolue sur l'axe réunissant Arnay et Autun. C'est surtout vrai pour Huguette. Dans son premier testament (1629), elle désignera même deux options pour son enterrement, selon qu'elle viendrait à décéder à Autun ou à Arnay.

Un autre élément à ajouter au dossier est tiré du préambule du premier testament d'Huguette fait presque deux ans avant sa mort, en janvier 1629. À cause de la communauté de biens, mais aussi du statut subalterne imposé à l'épouse par le droit coutumier sous l'influence de la pensée humaniste, la femme doit demander l'autorisation du mari avant de tester⁶¹. En l'occurrence, Lacurne accorde son autorisation,

dequoy ladicte damoiselle a remercié ledict sieur son mary et en foy de ce se sont subsignés avec moy, le notaire et [...] tesmoins à ce requis. Apres quoy le sieur Lacurne est sorty de la maison, disant aller aux champs, et laissa lad. damoiselle sa femme seulle avec moy le notaire et tesmoins subsignés.

Aller aux champs : formule de procédure? manifestation du tact?

⁵⁸ PhLM, *Iac. Guiionii vita*. La Mare oublie qu'avant d'aller à Heidelberg (1606) Claude a fait 2 ans de philosophie à Paris (cf. Peiresc, *Lettres*, p. XIV).

⁵⁹ Denys Alex., *De la sit. du monde* ; fo. 117v.

⁶⁰ ADSL, 3E39236, cahier 1603, f. 41.

⁶¹ Chr. Doussset, « Femmes et héritage en France au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, 2009/3 ; p. 478.

Dans ces deux testaments connus, Huguette parle du « parfait amour qui est entre eulx ». Un cliché? Était-elle obligée de le dire? Dans son testament à lui, Lacurne parle de sa « chère femme » – personne ne le contraint à cette épithète. Tous les deux sont donc sincères.

Le mariage est sans issue, et l'on ne sait que très peu d'Huguette Devoyo. On lui compte plusieurs filleuls, qu'elle n'oublie pas dans son testament. On pense à sa frugalité : la robe apportée de Paris par Lacurne (preuve d'affection), « jamais portée qu'une fois », un cotillon de velours avec son manchon, dans un état assez bon après sa mort pour en faire cadeau à une personne de qualité – peut-être en souvenir, il est vrai ; un pelisson qu'elle n'a jamais mis que deux ou trois fois. On pense à sa piété : correspondance avec Jeanne de Chantal, qui décrit Huguette comme « notre chère sœur ».

Quand on possède très peu de faits sur une personne, on tend à s'accrocher à de minuscules bribes d'information et forte est la tentation d'interpoler, mais on s'arrêtera au constat que tout n'était pas radieux dans la vie de cette femme. Par exemple, sa santé était frêle ; à preuve, ces lignes de François de Sales adressées à Lacurne :

Je voy, ce pendant, madamoyselle vostre femme, que je cheris à la verité tres cordialement, sur la croix, entre les clouz et les espines de plusieurs tribulations qu'elle sent et que vous ressentés. Que vous dirois je sur cela, Monsieur mon tres cher Frere? In-terrogés souvent le cœur de Nostre Seigneur, d'où cett'affliction procede, et il vous fe-ra sçavoir qu'elle a son origine dans le divin amour. ... Je prieray Dieu quil sanctifie sa volonté en nous et nous en sa volonté. Quil soit vostre consolation, et de madamoyselle, que je vous prie trouver bon que je nomme ma chere fille⁶².

Huguette était, probablement, gravement malade en 1617, la même période pendant laquelle Lacurne pleurait la mort de son ami J. Grillot. On n'en sait rien de plus.

La mort. Pendant dix ans, de 1627 à 1637, la peste roule sans répit d'un bout de la Bourgogne à l'autre. Les villes s'enferment en quarantaine à tour de rôle. On en trouve les récits dans les lettres de Jeanne de Chantal. Avec un courage extraordinaire, défiant les dangers omniprésents (car il n'y a pas que la peste, il y a aussi des brigands), elle sillonne le pays pour encourager et diriger en personne ses sœurs, qui parviennent à établir de nouvelles maisons de la Visitation. Parfois, elle descend à Arnay-le-Duc (probablement, chez Lacurne) :

L'on craint fort de faire entrer des personnes dans Autun, et l'on voudrait que vous donnassiez adresse de vous parler, donner et recevoir ce que vous voudriez pardessus la muraille de la ville, qui est au droit de votre jardin. Voyez si cela se pour-ra et nous faites bien savoir tout ce que vous désirez de nous, tandis que je suis ici. [...] Si vous pourrez faire savoir à M. de la Curne que nous sommes ici, et que nous irons coucher à Arnay-le-Duc mercredi ou jeudi⁶³.

Pour se protéger, on essaie des précautions, Dieu sait combien utiles :

Faites brûler souvent du genièvre chez vous, parfumez vos habits, sachez le meilleur préservatif pour en user. L'on dit que le beurre frais pris seul est bon, et en frotter les narines ... N'allez point au parloir, faites fermer votre église, que vos tourières se secouent fort sur le feu avant que parler à la portière ... ; qu'elles n'approchent pas la portière⁶⁴.

Arnay-le-Duc perd beaucoup de ses citoyens ; on ne trouve pourtant pas les Lacurne dans une des listes des victimes conservée aux archives communales.

On sait qu'au temps de son premier testament (04.01.1629), Huguette se dit en bonne santé, quoiqu'en crainte d'être prévenue par la contagion. Il est logique de supposer qu'Huguette passerait ses hivers plutôt à Autun, pour se transporter à Arnay en été : on associait la peste avec le mauvais air, la densité du peuplement et la chaleur, et tous ceux qui pouvaient se le permettre logeaient à la campagne pendant l'été, loin du « mauvais air ».

⁶² Lettre 1371, 06.11.1617. *Œuvres de s. François de Sales*, t. XXV, Opuscules - vol. IV ; p. 114. À noter la nuance entre *sentir* et *ressentir*, effacée en français contemporain : Huguette éprouve la souffrance immédiatement, tandis que Jean en reçoit une sorte de reflet.

⁶³ Lettre 1134 à la Mère M.-H. de Chastellux (Autun), 25.08.1628 ; J. de Chantal, *Correspondance*, t. II, p. 398.

⁶⁴ Idem, lettre 1143, septembre 1628 ; p. 411.

Dans son premier testament, Huguette nomme sa mère son héritière universelle – témoignage de la longévité admirable de cette dernière – mais Françoise Bernard ne figure plus dans le testament définitif (21.12.1630) ; les nièces d'Huguette – Antoinette et Anne, filles de Philibert Tixier – en disparaissent également, substituées par Philiberte. Dans ce testament, Huguette se dit malade au lit.

Le jour de Noël de 1630, Huguette Devoyo décède à Arnay-le-Duc. On l'inhume dans la chapelle familiale du Rosaire.

Le 23 avril 1631, à son tour, Lacurne rédige son testament. Il se dit sain de corps et d'esprit. Il prévoit même des substitutions à certains de ses légataires, beaucoup plus jeunes que lui, au cas où ceux-ci mourraient avant lui. Il meurt deux mois plus tard, le 20.06.1631, peu avant la fête de saint Jean-Baptiste, à l'opposé solsticial du jour de décès de sa femme.

Selon une source au moins, citée par M. A. Haaker, vers la fin de sa vie Jean Lacurne serait devenu aveugle. La source, l'abbé Joly, vivant au XVIII^e siècle, petit-fils de Jean Moingeon, l'un des exécuteurs du testament de Lacurne, rapporte ainsi les paroles de son grand-père :

étant devenu aveugle, les jeunes avocats d'Arnay-le-Duc allant le consulter, il leur disoit son sentiment, apuyé de citations de ses livres, qu'il avoit rangés dans un tel ordre, qu'il leur disoit l'endroit où ils les trouveroient sur les tablettes de sa bibliothèque ...⁶⁵

Cette information, venant, quoiqu'indirectement, d'un proche, si elle ne peut être ni confirmée ni invalidée, doit être nuancée par les faits suivants. Jean Lacurne résigne son office en 1629, mais, dans les papiers judiciaires, on continue à rencontrer son écriture et sa signature jusqu'en mars 1630, car il continue à participer aux procédures en tant que conseiller. Qui plus est – et c'est un témoignage ultime – son testament du 23 avril 1631 était olographe (« l'ayant enti-erement escript de ma main »), preuve à l'effet que deux mois avant son décès il n'était pas aveugle.

Toutefois, le dernier mémoire de Lacurne, datant du 17 juin 1631, est dicté et signé « Jean La Curne ». D'habitude, il signait « LaCurne », sans le prénom. La main de la dernière signature est différente de celle du mémoire même, et la taille des lettres est le triple d'une écriture normale de l'époque. Le tracé des lettres de cette dernière signature connue est semblable à ses signatures ordinaires (avec le *L* et le *r* assez caractéristiques), mais l'article est légèrement détaché de l'élément *Curne* et la main est chancelante.

On peut en déduire que la santé de Lacurne s'était détériorée en peu de temps jusqu'au degré où il ne pouvait plus tenir la plume pour écrire et que, soit sa vue, soit la fonction de sa main était en défaillance avancée.

Il fut enterré dans la chapelle du Rosaire de l'église Saint-Laurent à Arnay. Il ne reste aucune trace de sa tombe, même si le plancher de l'église garde plusieurs dalles surmontées des noms d'autres arnétois. Ses consignes prohibant toute sépulture subséquente dans ladite chapelle sont restées sans effet. Il est difficile de dire maintenant, si c'étaient les réfections considérables subies par l'église au XVIII^e s. ou bien la Révolution qui ont fait disparaître toutes les traces des anciens possesseurs de la chapelle – sauf une : les armoiries des Brouhot incrustées dans sa clé de voûte.

Le juriste. Dans son traité de mariage, Jean Lacurne est présenté comme avocat au Parlement de Dijon. Cela signifie que, bien que domicilié à Autun, il avait le droit de plaider devant le Parlement – s'il était avocat plaidant⁶⁶. Dans d'autres documents, il est mentionné seulement comme avocat d'Autun. Outre ces indices nominatifs, je n'ai pas de données sur son activité professionnelle durant la période autunoise.

Lorsqu'on se fait avocat, on ne le fait pas pour s'enrichir. En général, « la rétribution devait être modérée, perçue sans avance et proportionnée à l'importance des procès comme à la

⁶⁵ BM de Dijon, ms. 1156, fo. 28r, cité d'après A. Haaker, « Jean Lacurne, auteur de la collection de proverbes... », *XVII^e siècle*, 2017, n° 277, p. 736.

⁶⁶ Sur les trois catégories d'avocats : écoutants (stagiaires), plaidants et consultants, v. La Cuisine *Le Parl. de Bourg. depuis son orig.*, 1864, t. I, pp. 123-129.